DU SUFFRAGE UNIVERSEL ET DE LA MANIÈRE DE VOTER

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649771615

Du Suffrage Universel et de la Manière de Voter by H. Taine

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd. Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

H. TAINE

DU SUFFRAGE UNIVERSEL ET DE LA MANIÈRE DE VOTER



D O

SUFFRAGE UNIVERSEL

RT BY LA

MANIÈRE DE VOTER

AUTRES OUVRAGES DU MÊME AUTEUR A LA LIBRAIBIE HACHETTE ET CI-

HISTOIRE DE LA LIVIÉRATURE ANOLAISE. 5 vol. in-18 jésus. LES PHILOSOPHES CLASSIQUES DU XIXª SIÈCIE EN FRANCE. Essai sur Tite Live. 1 vol. in-18 jesus. 2º édition . . 3 fr. 50 Voyace are Papeners. 1 vol. in-18 jesus. 5. édition . 3 fr. 50 La Fontaine et ses fames, 1 vol. in-18 jéans, 5º édit. 3 fr. 50 Essais de chitique et d'aistoire, 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50 Nonverox Essais on countries ar o'mistoure. 1 volume Nores see Paris, par Fred. To. Grandones. 1 vol. in-18. Nores son d'Anglevenne, 1 vol. in-18 jésus. 5 fr., 50 A LA LIBRAIRIE GERMER-BAILLIÈRE LE POSITIVISME ANGLAIS. Étude sur Sygnet Mill. 1 vol . 2 fr. 50 L'inéarisme anglais. Étude out Carlyle. 1 vol. , 2 fr. 50 Panasophik de l'aur. 1 vol.. 2 fr. 50 PRILOSOPHIE DE L'ART EN ÎTALIE, 1 vol. 2 fr. 50 PHILOSOPHIE DE L'ART DANS LES PATS-BAS. 1 vol . . . 2 fr. 50 DE L'infat bass l'art, 1 vol., 2 fc. 50 PRILOSOPHIE DE L'ART EN GRÈCE. 1 vol. 2 fr. 50

PARIS. - THP, SIMON BACOR BY COMP., NUE D'ENYORTS, 1.

0

SUFFRAGE UNIVERSEL

ET DE LA

MANIÈRE DE VOTER

PAB

II. TAINE

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C*

1872

Droite de propriété et de troduction réservés

Parmi les lois que va faire l'Assemblée nationale, l'une des premières et la plus importante est certainement celle qui concerne les élections. Comment seront nommés les députés de l'Assemblée future? — Sur cette question capitale, il est utile que l'opinion publique prévienne la décision de la Chambre; nous devons nous enquérir au préalable, examiner; discuter, sortir de l'attente inerte et vague; il faut que chaque particulier tache d'avoir un avis. C'est pour cela que je me hasarde à présenter le mien, afin d'en provoquer d'autres.

Il est très-probable que le suffrage universel sera maintenu. — Sans doute, nous n'en avons pas fait trop bon usage; nos gouvernements l'out manié comme un cheval robuste et avengle; selon le côté où on le tirait, il a donné à droite ou à gauche; aujourd'hui il semble qu'il refuse de marcher!. Néanmoins, je ne crois pas qu'on puisse ni qu'on veuille s'en défaire. — La première raison, c'est qu'il est employé depuis vingtrois ans; or quand une habitude est déjà vicille d'un quart de siècle, elle est puissante. — En outre, l'opinion libérale, ou, du moins, l'opinion

Dans la dernière élection des conseils généraux, deux électeurs sur trois n'ont pas voté.

populaire est pour lui ; c'est pourquoi beaucoup de gens qui ne l'aiment guère consentiront à le garder pour ne pas retirer au gouvernement nouveau les sympathies de la multitude. - Une troisième raison plus forte, c'est qu'il paraît conforme à l'équité. Que je porte une blouse ou un habit, que je sois capitaliste ou manœuvre, personne n'a droit de disposer, sans mon consentement, de mon argent ou de ma vie. Pour que cinq cents personnes réunies dans une salle puissent justement taxer mon bien, ou m'envoyer à la frontière, il faut que, tacitement ou expressément, je les y autorise; or la façon la plus naturelle de les autoriser est de les élire. Il est donc raisonnable qu'un paysan, un ouvrier, vote tont comme un hourgeois ou un noble ; il a beau être gnorant, lourd, mal informé; sa petite épargne, sa vie sont à lui et non à d'autres ; on lui fait tort quand on les emploie, sans le consulter, de près ou de loin, sur cet emploi.

Admettons-nous ce principe?—En ce cas, nous devons l'appliquer loyalement et de bonne foi. Si le contribuable est consulté, qu'il soit consulté ef-

fectivement et non pas seulement en apparence. Si nous l'appelons à voter, faisons la loi de telle sorte que son bulletin ne soit pas un simple morceau de papier noirci qu'on lui met dans la main et qu'il glisse dans une boîte, mais un acte de confiance, une marque de préférence, une œuvre de volonté, un véritable choix. Ne lui donnons pas un droit de suffrage illusoire. Accommodons la loi à son état d'esprit, à son degré d'intelligence ; nous ne la faisons pas pour l'homme en soi, pour le citoyen idéal, pour le Français de l'an 2000, mais pour le Français de 1871, pour le paysan, l'ouvrier, le bourgeois de nos villages et de nos villes, pour l'homme en blouse, en vareuse ou en redingote, que nous voyons tous les jours dans nos champs et dans nos rues. Il faut qu'elle soit proportionnée, adaptée à cet homme; sinon elle sera une tromperie, une loi malhonnète, et il n'y a rien de pis que la malhonnêteté de la loi.